



**pôle Protection de
l'environnement**

3 impasse de l'abbé
Arnoult
31620 Fronton

Notre référence Courrier
Let OM-2024 - 001

Copies :

Service collecte
Maire de Saint-Rustice

Aux riverains
Rue d'occitanie et rue Jean de la Fontaine
31620 SAINT-RUSTICE

Fronton, le 18 janvier 2024

Objet : Collecte des biodéchets – Arrêté Municipal

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, un bac de récupération des biodéchets a été installé depuis le 04 octobre 2023 à côté des bacs de regroupement situés rue d'occitanie.

Pendant, le camion de la société CLER-VERTS rencontre d'importantes difficultés pour mener à bien sa mission de collecte du fait de l'étroitesse des rues.

Aussi, en accord avec la Mairie de Saint-Rustice, nous vous informons qu'un **Arrêté Municipal temporaire (du 19 janvier 2024 au 26 avril 2024)** a été signé afin de permettre au chauffeur de la société CLER-VERTS d'emprunter le sens interdit situé rue Jean de la Fontaine.

Le camion de collecte des biodéchets empruntera le sens interdit les vendredis matins avant 7 heures. Aussi, nous vous demandons d'être vigilants si vous empruntez cette voie entre 05 heures et 7 heures du matin.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur à l'assurance de mes sincères salutations.

Le service Pôle Protection de l'Environnement

